

# **GUIDE DE GLISSE URBAINE INCLUSIVE**

**Vers une Praticabilité Universelle des  
Infrastructures de Glisse Urbaine et de Mobilité**



**MOBIL'IKI**



# INTRODUCTION

## 🎯 POURQUOI CE GUIDE ?

Face à l'évolution des pratiques sportives urbaines et à l'essor de disciplines telles que le WCMX, le Para-Skate ou le Para-BMX, les collectivités territoriales sont confrontées à une nouvelle exigence : concevoir des infrastructures de glisse véritablement inclusives.

Ces pratiques, qu'elles soient adaptées ou spécifiques, impliquent des usages et des mobilités variées, encore peu pris en compte dans la conception actuelle des équipements publics.

Si l'accessibilité au sens réglementaire est désormais bien identifiée, elle ne suffit pas à garantir la praticabilité des skateparks, pumptracks ou bowls pour des personnes en fauteuil roulant ou avec des aides à la mobilité. Le défi est donc clair : passer d'une logique d'accessibilité minimale à une culture de la praticabilité universelle.

ANNÉES 60



ANNÉES 2010

## 🚧 LE SPORT DE GLISSE COMME LEVIER D'INCLUSION

Les sports de glisse favorisent l'autonomie, la confiance en soi, l'expression corporelle et le lien social.

Ils sont aussi un vecteur de mixité générationnelle, culturelle et fonctionnelle.

Rendre ces pratiques accessibles à tous, c'est permettre à chacun de participer à la vie sociale et urbaine dans sa diversité.

Les collectivités, en tant que maîtres d'ouvrage et aménageurs, ont un rôle décisif dans cette transformation.

Elles peuvent impulser une dynamique nouvelle : intégrer les usages de tous les citoyens – valides, en situation de handicap, expérimentés ou débutants – dès les premières étapes du projet.





# INTRODUCTION

## LES OBJECTIFS DE CE GUIDE

Ce document se veut un outil de **sensibilisation**, d'**accompagnement** et de **structuration** pour les collectivités, maîtres d'œuvre, concepteurs, associations et professionnels de la glisse.

### LES 4 PILIERS DE CE GUIDE :

INFRASTRUCTURES & FORMES

MOBILITÉ ET ADAPTATION

ERGOTHÉRAPIE ET PROJET

USAGES ET DISCIPLINES



Il s'articule autour de quatre grands axes :

1. **Comprendre** les pratiques inclusives et leurs spécificités : du Para-Skate au WCMX, en passant par les logiques d'adaptation ou de compensation fonctionnelle.
2. **Identifier** les infrastructures existantes (pumptracks, street parks, bowls, etc.) et évaluer leur potentiel d'accessibilité et de transformation.
3. **Appréhender** la notion de praticabilité universelle : définir les enjeux liés à la mobilité assistée, la signalétique, l'autonomie d'usage, etc.
4. **Valoriser** l'expertise ergothérapique comme levier d'accompagnement des projets, notamment avec l'approche pionnière portée par MOBIL'IKI.

✚ Ce guide permet ainsi d'inscrire chaque projet d'aménagement dans une logique globale : **inclusive**, **concertée** et **fonctionnelle**.



## CONTEXTE ET ÉVOLUTION DE LA GLISSE URBAINE INCLUSIVE

Depuis plusieurs années, la **glisse urbaine inclusive** connaît un essor important en France, portée par des disciplines adaptées ou spécifiques qui ouvrent de nouvelles perspectives aux personnes en situation de handicap.

Inspirées de pratiques existantes comme le BMX ou le skateboard, certaines disciplines ont été adaptées pour être accessibles à tous, tandis que d'autres, comme le WCMX (Wheelchair Motocross), ont émergé spécifiquement pour les riders en fauteuil roulant.

Dans un contexte où l'**accessibilité** aux loisirs sportifs devient un enjeu majeur d'**inclusion sociale**, il est essentiel de garantir à chaque citoyen la possibilité de pratiquer une activité physique sans distinction de **capacités** ou d'**incapacités**.

Aujourd'hui, la conception des infrastructures de glisse repose principalement sur les besoins des skateurs et des cyclistes, sans toujours prendre en compte les spécificités du fauteuil roulant.

Or, cet équipement possède une **dynamique** et un **comportement** très différents d'un skate ou d'un vélo : son poids, son centre de gravité et son mode de propulsion impliquent des ajustements techniques pour garantir une accessibilité optimale et une pratique en toute sécurité.

L'**évolution** vers des infrastructures praticables de manière **universelle** constitue ainsi un **levier majeur** pour permettre aux pratiquants de glisse urbaine en fauteuil roulant de s'exprimer pleinement, sur les mêmes équipements que les autres usagers, et de faire du sport un véritable espace de **partage** et d'**émancipation**.

# RÔLE DES COLLECTIVITÉS DANS L'ACCESSIBILITÉ DES SPORTS DE GLISSE

Les collectivités territoriales jouent un rôle **central** dans l'aménagement des infrastructures sportives et de loisirs, en veillant à ce qu'elles soient **accessibles** à l'ensemble des citoyens, **sans distinction** de capacités physiques.

Face aux évolutions sociétales et aux exigences légales en matière d'accessibilité, il devient essentiel d'intégrer une **démarche inclusive** dans la **conception** et la **rénovation** des espaces dédiés aux sports de glisse.

En tant que maîtres d'ouvrage des équipements publics, les communes et intercommunalités ont la **responsabilité** de garantir que les skateparks, pumtracks et autres infrastructures de glisse répondent aux principes d'**accessibilité universelle**. Cela implique non seulement de respecter les normes en vigueur, mais aussi d'aller au-delà en intégrant des aménagements spécifiques favorisant la pratique des **disciplines adaptées et inclusives**, telles que le **Para-Skate**, le **Para-BMX** ou le **WCMX**.

L'accessibilité des sports de glisse ne se limite pas à l'**adaptation des infrastructures** : elle passe aussi par une **réflexion globale** sur la place du sport dans la ville et sur la manière dont il peut être un vecteur d'**inclusion sociale**.

En soutenant le développement de ces pratiques émergentes, les collectivités contribuent à une dynamique plus large d'**égalité des chances**, en permettant à chacun, quel que soit son handicap, de bénéficier des bienfaits du sport et de s'inscrire pleinement dans la vie de la cité.



Concrètement, cela peut se traduire par plusieurs actions :

- L'**intégration** de critères d'accessibilité dès la conception des skateparks et pumptracks, en concertation avec les associations spécialisées et les pratiquants concernés.
- L'**adaptation** des infrastructures existantes, en identifiant les freins à la pratique pour les personnes en fauteuil roulant et en apportant les modifications nécessaires.
- La **mise en place** de dispositifs d'accompagnement et de sensibilisation, comme des événements inclusifs, des initiations ou des formations destinées aux encadrants et aux gestionnaires d'équipements sportifs.

En investissant dans l'**accessibilité** des sports de glisse, les collectivités ne répondent pas seulement à une exigence réglementaire, elles **favorisent** également l'émergence de nouvelles communautés sportives et **renforcent** l'attractivité de leurs territoires en innovant dans l'aménagement des espaces publics.

## OBJECTIFS DE CE GUIDE

Ce guide a pour vocation d'**accompagner** les collectivités territoriales dans la **conception**, l'**aménagement** et l'**adaptation** d'infrastructures de glisse urbaine accessibles à tous, y compris aux pratiquants en **situation de handicap**.

Il vise à fournir une vision **claire** des enjeux de l'**accessibilité** dans ces disciplines, tout en apportant des recommandations **concrètes** et **opérationnelles** pour favoriser une approche **inclusive**.

À travers ce document, les collectivités disposeront de repères **techniques** et **stratégiques** pour intégrer les principes d'**accessibilité universelle** dans leurs projets de **skateparks**, **pumptracks** et autres **infrastructures dédiées** aux sports de glisse. L'objectif est de garantir que ces espaces puissent être utilisés en toute **sécurité** et dans des conditions **optimales** par l'ensemble des usagers, quelles que soient leurs capacités physiques.

Plus précisément, ce guide poursuit plusieurs objectifs :

- **Sensibiliser** aux pratiques émergentes de glisse urbaine inclusive, comme le Para-Skate, le Para-BMX ou le WCMX, et mettre en lumière les **besoins spécifiques** de leurs pratiquants.
- **Fournir un cadre de référence** pour l'**adaptation** et la **création** d'infrastructures accessibles, en détaillant les principes de conception et les ajustements nécessaires pour rendre les espaces de glisse praticables de manière **universelle**.
- **Accompagner** les collectivités dans la mise en œuvre de projets concrets, en leur donnant des outils pour évaluer l'accessibilité de leurs infrastructures existantes et planifier les améliorations à apporter.
- **Encourager** une démarche **participative**, en incitant à la concertation avec les usagers concernés, les associations spécialisées et les professionnels de la glisse urbaine afin d'aboutir à des équipements véritablement inclusifs.
- **Valoriser** les initiatives et les bonnes pratiques en matière de glisse urbaine inclusive, à travers des études de cas et des témoignages d'acteurs ayant déjà mis en place des projets réussis.

En facilitant l'accès aux sports de glisse pour tous, ce guide contribue à promouvoir une **vision** plus **inclusive** du sport et de l'espace public, où chacun, quelle que soit sa **mobilité**, peut s'épanouir et partager une expérience sportive avec l'ensemble des citoyens.



## GUIDE DE GLISSE URBAINE INCLUSIVE

<b>1</b>	<b>LES INFRASTRUCTURES &amp; USAGES</b>	P.5
	1.1 PUMPTRACKS	
	1.2 STREET PARKS	
	1.3 AIRES ACROBATIQUES	
	1.4 BOWLS	

<b>2</b>	<b>COMPRENDRE LES PRATIQUES INCLUSIVES</b>	P.5
	2.1 PRATIQUES ADAPTÉES	
	2.2 PRATIQUES SPÉCIFIQUES	
	2.3 IMPACTS POSITIFS	

<b>3</b>	<b>ACCESSIBILITÉ ET PRATICABILITÉ</b>	P.5
	3.1 DÉFINITIONS	
	3.2 DIVERSITÉ DES UTILISATEURS	
	3.3 LES SPÉCIFICITÉS DES PRODUITS D'ASSISTANCE À LA MOBILITÉ	
	3.4 ENJEUX D'INFORMATION ET DE SIGNALÉTIQUE	
	3.5 VERS UNE CULTURE DE LA PRATICABILITÉ UNIVERSELLE	

<b>4</b>	<b>LE RÔLE ESSENTIEL DES ERGOTHÉRAPEUTES</b>	P.5
	4.1 UNE EXPERTISE FONCTIONNELLE AU SERVICE DES USAGES	
	4.2 UNE COMPÉTENCE SPÉCIFIQUE POUR LA PRATICABILITÉ	
	4.3 UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LES USAGERS	
	4.4 MOBIL'IKI : UNE EXPERTISE PIONNIÈRE EN ERGOTHÉRAPIE APPLIQUÉE À LA GLISSE URBAINE	

<b>5</b>	<b>CONCLUSION</b>	P.5
	5.1 SYNTHÈSE	
	5.2 MÉTHODOLOGIE DE PROJET	
	5.3 INCLUSIF	
	5.4 PRÉSENTATION EKO	

<b>6</b>	<b>ANNEXES</b>	P.5
----------	----------------	-----

<b>7</b>	<b>RÉFÉRENCES &amp; ORGANISMES</b>	P.5
----------	------------------------------------	-----



# 1. LES INFRASTRUCTURES & USAGES

Les infrastructures de glisse urbaine sont aussi diverses que les pratiques qu'elles accueillent. Pour les collectivités territoriales, chaque type d'infrastructure représente à la fois une **opportunité d'ouverture** à de **nouveaux publics** et un défi d'adaptation aux usages spécifiques des personnes à mobilité réduite. Une lecture **inclusive** de ces équipements impose donc une approche différenciée, à la fois **technique** et **fonctionnelle**.

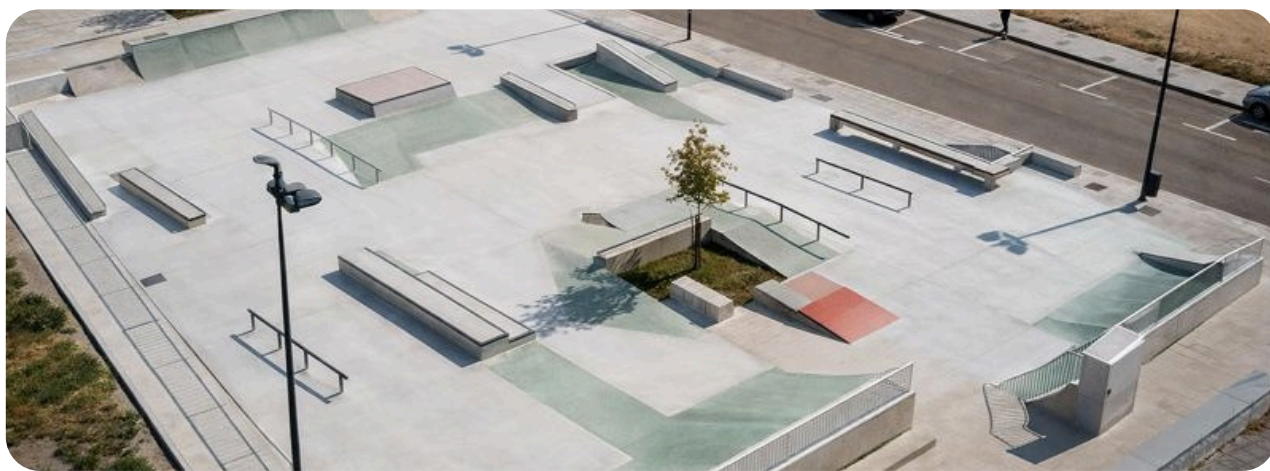
## 1.1 PUMPTRACKS

Ces parcours à bosses fermés en boucle, initialement pensés pour les vélos ou trottinettes, offrent un **fort potentiel** pour les fauteuils roulants tout-terrain ou WCMX, grâce à leur rythme fluide. Toutefois, ils nécessitent un profilage **adapté** (bosses arrondies, pentes **modérées**, revêtement roulant) pour permettre la propulsion et la relance sans risque. Pour les collectivités, l'intérêt réside dans leur caractère **intergénérationnel**, **ludique**, et leur potentiel d'**usage mixte**.



## 1.2 STREET PARKS

Reproduisant du mobilier urbain, ces espaces sont prisés pour leur côté **libre et créatif**. Ils doivent cependant éviter les ruptures de niveau non franchissables, proposer des lignes de glisse **continues** et inclure des hauteurs de modules **accessibles**. L'adaptation d'un street park peut ainsi s'opérer sans dénaturer sa philosophie, tout en élargissant considérablement son public.



## 1.3 AIRES ACROBATIQUES

Ces zones techniques nécessitent une précision accrue dans la conception des rampes et plateformes. Pour permettre la pratique en fauteuil, il est nécessaire de **sécuriser** les zones d'élan, de réception et de manœuvre, et de **penser** à des marges d'erreur plus importantes. Les collectivités peuvent y voir un levier d'**attractivité** sportive et événementielle à condition de penser l'accessibilité **dès la phase de conception**.



## 1.4 BOWLS

Leur forme cuvette continue permet des trajectoires fluides, très appréciées des riders en fauteuil. Mais la géométrie du bowl doit intégrer des entrées **accessibles**, des transitions **régulières**, et une surface **parfaitement lisse**. Leur adaptation réussie peut en faire une vitrine forte d'une politique d'**inclusion** sportive ambitieuse.





## 2. COMPRENDRE LES PRATIQUES INCLUSIVES

Les sports de glisse urbaine se caractérisent par une grande **diversité de pratiques**, de **postures**, d'**équipements** et de **niveaux d'engagement physique**.

Lorsqu'on y intègre les **pratiquants en situation de handicap**, cette **diversité se multiplie** : **chaque personne**, selon son handicap, ses capacités, son niveau d'autonomie et son matériel, **mobilise l'espace et les équipements d'une manière spécifique**.

C'est pourquoi il est essentiel d'aborder **la glisse inclusive** non pas comme une seule et même pratique à adapter, mais comme un **ensemble hétérogène de besoins** et de modalités d'**interaction** avec **l'environnement**.

Cette approche impose une lecture différenciée des enjeux d'accessibilité et de praticabilité, et oriente les aménagements vers des solutions **techniques, humaines et pédagogiques** adaptées à chaque cas d'usage.

On peut aborder ces pratiques sous deux angles distincts : **les pratiques adaptées et les pratiques spécifiques**.



## 1.1 PRATIQUES ADAPTÉES

Les pratiques adaptées reprennent les codes et les environnements de sports déjà bien implantés, tels que le skateboard ou le BMX, en les ajustant aux **besoins des personnes en situation de handicap**. Ces adaptations peuvent concerner l'équipement utilisé, l'approche pédagogique, ou encore le niveau de difficulté des modules.

- **Para-Skate** : désigne la pratique du skateboard par une personne en situation de handicap (moteur, sensoriel ou mental). Selon la nature du handicap, la personne peut utiliser des aides techniques spécifiques (système de maintien postural), des aides personnelles (cane blanche, prothèse, orthèse...) ou adopter des stratégies de compensation comme la position assise. Dans certains cas, une aide humaine (encadrant qualifié) peut également être nécessaire. Le Para-Skate **ne nécessite pas fondamentalement d'aménagement** de l'environnement en termes de praticabilité ou d'accessibilité pour exister, bien que des aménagements spécifiques puissent être bénéfiques pour les débutants ou les personnes ayant une faible autonomie fonctionnelle.
- **Para-BMX** : se définit comme la pratique du BMX par une personne en situation de handicap. Elle peut nécessiter des adaptations particulières liées à la motricité, à la posture ou à l'équilibre, selon les besoins spécifiques du pratiquant. Cela peut inclure des modifications du vélo (tricycle, selles adaptées, guidons spécifiques) ou une assistance humaine encadrée. À l'instar du Para-Skate, le Para-BMX **ne requiert pas nécessairement des aménagements** d'infrastructure pour être pratiqué, bien que l'ajout d'éléments de confort et de sécurité puisse favoriser l'apprentissage et la participation des publics les plus vulnérables.
- **Para-Roller** : désigne la pratique du roller (quads ou rollers en ligne) par une personne en situation de handicap (moteur, sensoriel ou mental). En fonction des formes de handicap, le pratiquant peut utiliser des aides techniques spécifiques (orthèses de cheville, systèmes de maintien, protections renforcées), avoir recours à une assistance humaine ou adopter des stratégies de compensation. Cette pratique s'adresse autant aux personnes debout qu'à celles pouvant rouler en position assise ou semi-assise (ex. : roller board ou dispositifs adaptés). Comme le Para-Skate ou le Para-BMX, le Para-Roller **ne nécessite pas fondamentalement d'aménagements** spécifiques de l'environnement pour être pratiqué, bien qu'un sol régulier et des parcours adaptés puissent grandement favoriser l'apprentissage, la sécurité et l'autonomie des pratiquants débutants ou vulnérables.

### 1.2 PRATIQUES SPÉCIFIQUES

Certaines disciplines ont été conçues pour les personnes à mobilité réduite, en s'appuyant sur les caractéristiques de produits d'assistance à la mobilité comme outil sportif à part entière. Elles ont développé leurs propres techniques, leurs propres figures et une véritable culture.



- **WCMX (Wheelchair Motocross)** : le WCMX est une discipline de glisse urbaine spécifique, dans laquelle le pratiquant utilise un fauteuil roulant renforcé, conçu pour résister aux impacts et adapté à ses capacités fonctionnelles (taille, posture, propulsion, stabilisation). Le rider réalise des figures inspirées du skate et du BMX sur des modules comme des rampes, des curbs, des rails ou des bowls. Contrairement aux pratiques adaptées, le WCMX **nécessite des aménagements spécifiques** de l'environnement, car la cinétique du fauteuil roulant (vitesse, relance, freinage, rayon de braquage) impose des exigences particulières : transitions larges et progressives, revêtements roulants sans irrégularités, accès fluides à toutes les zones, espaces de réception sécurisés. C'est une pratique exigeante et spectaculaire, **qui requiert une parfaite lecture du terrain et un environnement pensé** pour une glisse fluide, stable et inclusive. Elle offre aux personnes à mobilité réduite un champ d'expression inédit, valorisant la technicité, la créativité et la performance.

- **Hand-Bike** : le hand-bike est une discipline de la glisse outdoor qui peut être utilisée dans certaines conditions pour de la glisse urbaine (pumptrak), dans laquelle le pratiquant utilise un fauteuil roulant avec un mandalier au niveau des membres supérieurs à la place d'un pédalier classique, conçu pour résister aux impacts et adapté à ses capacités fonctionnelles (taille, posture, propulsion, stabilisation). Le rider réalise différents parcours en se propulsant manuellement. Contrairement aux pratiques adaptées, le WCMX nécessite des aménagements spécifiques de l'environnement, car la cinétique du fauteuil roulant (vitesse, relance, freinage, rayon de braquage) impose des exigences particulières : transitions larges et progressives, revêtements roulants sans irrégularités, accès fluides à toutes les zones, espaces de réception sécurisés. C'est une pratique exigeante et spectaculaire, **qui requiert une parfaite lecture du terrain et un environnement pensé** pour une glisse fluide, stable et inclusive. Elle offre aux personnes à mobilité réduite un équivalent du VTT lui permettant d'appréhender différentes disciplines en décuplant sa propulsion manuelle.





### 1.3 IMPACTS POSITIFS

Ces disciplines favorisent la **motricité**, la **confiance** en soi, la **mixité sociale**, et offrent une **valorisation** du corps et du mouvement souvent absente des pratiques traditionnelles.

Développer la glisse urbaine inclusive en adaptant les infrastructures de loisirs urbains transforme ces espaces en véritables lieux de **mixité** et d'**épanouissement** pour tous. En élargissant la praticabilité des skateparks et pumptracks on permet aux pratiquants en situation de handicap de vivre le plaisir et l'adrénaline des sports de glisse. Cette démarche crée aussi un terrain de rencontre intergénérationnel où familles, jeunes et personnes à mobilité réduite se retrouvent autour d'une même activité. À moyen terme, ces aménagements stimulent la **cohésion sociale**, encouragent la pratique régulière d'une **activité physique** (réduisant ainsi les risques de sédentarité), et placent la collectivité dans une dynamique d'**inclusion** concrète. En repensant l'espace public pour qu'il soit accessible à toutes et à tous, on envoie un message fort : la ville se construit pour chaque corps et chaque envie de découverte, contribuant ainsi à un **mieux-vivre** collectif.



# 3. ACCESSIBILITÉ ET PRATICABILITÉ

## 3.1 DÉFINITIONS

Définition de l'Accessibilité d'après la loi n° : 2005-102 du 11 février 2005 au sujet des **Etablissements Recevant du Public (ERP)** :

*“Est considéré comme accessible aux personnes handicapées tout bâtiment ou aménagement permettant, dans des conditions normales de fonctionnement, à des personnes handicapées, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux, d'utiliser les équipements, de se repérer, de communiquer et de bénéficier des prestations en vue desquelles cet établissement ou cette installation a été conçu. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente”*

Les infrastructures de glisse urbaine type skatepark et pumptrack ne sont pas des ERP mais des équipements sportifs donc normalement contraint **aux obligations découlant de la loi de 2005**.

Pour que l'usage de ces infrastructures puisse se faire en sécurité et en autonomie, il est nécessaire de **faire évoluer la simple accessibilité** aux abords comme elle existe de nos jours, vers une **praticabilité universelle**.

## 3.2 DIVERSITÉ DES UTILISATEURS

Il n'existe pas un profil type de pratiquant à mobilité réduite :

- Certains utilisent des fauteuils manuels renforcés (WCMX), d'autres des fauteuils tout-terrain ou des hand-bikes.
- Le niveau d'autonomie peut fortement varier (propulsion seule, avec assistance, ou avec accompagnement).
- Les objectifs de pratique diffèrent : performance, loisir, rééducation, socialisation...
- C'est pourquoi l'approche inclusive doit intégrer des scénarios d'usage variés, allant du pratiquant expérimenté au débutant accompagné.



### 3.3 LES SPÉCIFICITÉS DES PRODUITS D'ASSISTANCE À LA MOBILITÉ

Concevoir des infrastructures de glisse réellement inclusives impose une compréhension fine des usages spécifiques liés à la pratique en fauteuil roulant. Contrairement à d'autres engins de glisse comme les vélos ou les skateboards, le fauteuil roulant possède une cinétique et une interaction avec l'environnement très **particulières**, qui doivent être prises en compte dès la phase de **conception**.

#### EXEMPLE DE POINT D'ATTENTION POUR LA PRATIQUE EN FAUTEUIL ROULANT

- **Poids et stabilité** : les fauteuils ont un centre de gravité bas mais peuvent basculer en arrière si la pente est trop forte ou si la transition est trop brusque.
- **Rayon de braquage et maintien de trajectoire** : le fauteuil réagit fortement aux dévers et dispose d'une moindre capacité d'impulsion.

#### EXEMPLE DE POINT D'ATTENTION POUR LA PRATIQUE EN HAND-BIKE

- **Poids et dimensions** : les hand-bikes sont des produits volumineux et long et lourd, ce qui impacte directement sa capacité à évoluer dans certains environnements.
- **Possibilité de présence d'une assistance électrique** : beaucoup de hand-bikes peuvent être dangereux pour les autres usagers.

### 3.4 ENJEUX D'INFORMATION ET DE SIGNALÉTIQUE

Une infrastructure praticable doit aussi être **lisible** et **compréhensible** :

- Affichage des niveaux de difficulté (à l'image des pistes de ski), pour que chaque pratiquant puisse se projeter en fonction de ses capacités.
- Plan des accès et des zones roulantes lisible dès l'entrée du site.
- Signalétique inclusive (pictogrammes clairs, contrastes de couleurs, indications visuelles et tactiles si possible).
- L'information est une condition préalable au sentiment de sécurité, à l'autonomie dans la pratique et à la réduction des accidents.



### 3.5 VERS UNE CULTURE DE LA PRATICABILITÉ UNIVERSELLE

Ce guide a **vocation** à amorcer une **acculturation** des acteurs **publics** et des **professionnels** de la glisse à ces enjeux. En attendant la mise en place officielle d'un label, il constitue une première étape pour :

- Identifier les leviers concrets d'amélioration de l'existant ;
- Intégrer une grille de lecture fonctionnelle dans les projets à venir ;
- Sensibiliser les parties prenantes à l'impact réel des infrastructures sur les parcours de vie des personnes en fauteuil roulant.
- Espaces de manœuvre sécurisés à l'entrée, à la sortie, et autour des modules.
- Signalétique claire, inclusive et compréhensible (icônes, couleurs, pictogrammes).
- Cheminements d'accès adaptés dès le parking ou les transports publics jusqu'aux modules.

Ces éléments, lorsqu'ils sont pris en compte, permettent aux collectivités de concevoir non seulement des infrastructures **réglementaires**, mais surtout des lieux de vie sportifs réellement **partagés** et **accessibles** à tous.

Pour s'intégrer pleinement dans une démarche **inclusive** globale, chaque infrastructure doit répondre à un ensemble de critères de **praticabilité universelle**. Ces conditions ne se limitent pas aux normes d'accessibilité classiques, mais s'appuient sur l'expérience d'**usage réel** :

- **Revêtements continus**, sans fissure ni ressaut, compatibles avec les roues de fauteuil.
- **Transitions douces**, évitant les à-coups ou blocages pour les usagers à propulsion manuelle.





Les futures versions du guide intégreront un référentiel structuré.

D'ici là, **MOBIL'IKI propose aux collectivités des accompagnements diagnostics, des formations et des partenariats** pour faire évoluer ensemble les standards de demain.

Exemple : Le Toyota Wheel Park, est un skatepark modulaire conçu pour favoriser la glisse partagée entre personnes valides et en fauteuil roulant.

**Points forts :**

- Modules progressifs et arrondis
- Transitions fluides
- Accès périphérique sans obstacles
- Modularité des configurations

Cet exemple illustre la pertinence d'une conception pensée autour des usages réels, dans une logique de cohabitation, de mixité et d'innovation.





# 4.

## LE RÔLE ESSENTIEL DES ERGOTHÉRAPEUTES DANS LES PROJETS DE GLISSE INCLUSIVE

### 4.1 UNE EXPERTISE FONCTIONNELLE AU SERVICE DES USAGES

« L'ERGOTHÉRAPEUTE CONÇOIT DES ENVIRONNEMENTS DE MANIÈRE SÉCURISÉE, ACCESSIBLE, ADAPTÉE, ÉVOLUTIVE ET DURABLE ». (ARRÊTÉ DU 5 JUILLET 2010)

Les projets de skateparks et pumptracks inclusifs ne relèvent pas seulement d'une conformité réglementaire en matière d'accessibilité.

Ils doivent aussi permettre un usage réel, sécurisant et valorisant pour toutes et tous, y compris les personnes en situation de handicap. Or, cette dimension fonctionnelle ne peut être pleinement garantie sans l'intervention de professionnels du lien entre la personne, l'activité et l'environnement : les ergothérapeutes.

Professionnels de santé diplômés d'État, les ergothérapeutes disposent d'un cadre légal pour intervenir sur l'environnement afin de favoriser l'autonomie, la participation sociale et les activités de loisirs. Selon le Code de la santé publique (article R4331-1), leurs actes professionnels peuvent être assortis d'actions sur l'environnement, ce qui légitime pleinement leur rôle dans l'adaptation d'espaces publics comme les skateparks ou pumptracks.

### 4.2 UNE COMPÉTENCE SPÉCIFIQUE POUR LA PRATICABILITÉ

“L'ENVIRONNEMENT EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PERFORMANCE DES INDIVIDUS DANS LEURS ACTIVITÉS. L'ERGOTHÉRAPIE ANALYSE ET TRANSFORME CET ENVIRONNEMENT DANS CET OBJECTIF”

Trouvé, E. (dir.) (2016). Agir sur l'environnement pour permettre les activités. De Boeck Supérieur.

Dans le domaine de la glisse urbaine inclusive, certains ergothérapeutes développent une spécialisation dans l'évaluation et la conception d'environnements dynamiques, où les usages impliquent des contraintes cinétiques spécifiques (*fauteuil roulant, vélos adaptés, posture debout ou assise en mouvement*).

Ces professionnels sont à même :

- d'Analyser les trajets, zones de manœuvre et obstacles potentiels en fauteuil ou autre Produit d'Assistance à la Mobilité ;





## 4.

### LE RÔLE ESSENTIEL DES ERGOTHÉRAPEUTES DANS LES PROJETS DE GLISSE INCLUSIVE

- d'**Évaluer** la lisibilité des parcours pour des personnes ayant des troubles visuels, cognitifs ou moteurs ;
- de **Proposer** des ajustements concrets et progressifs en fonction des niveaux d'autonomie ;
- de **Collaborer** avec les concepteurs pour garantir la cohérence entre design, usage et sécurité.

#### 4.3 UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LES USAGERS

LE BUT ULTIME DE L'ERGOTHÉRAPEUTE EST QUE LA PERSONNE SOIT EN ADÉQUATION AVEC SON ENVIRONNEMENT, POUR DÉVELOPPER SON POTENTIEL D'ACTIVITÉ, ASSURER SA SÉCURITÉ ET SON AUTONOMIE, SON INDÉPENDANCE SELON SON CHOIX, POUR GARANTIR SA QUALITÉ DE VIE.

(TROUVÉ, E., CORLAY, H., 2016)

Les **travaux de recherches** et les **publications** confirment l'**importance de l'intervention des ergothérapeutes** dans les **démarches d'accessibilité environnementale**.

Il met en lumière leur capacité à :

- **Traduire** les besoins fonctionnels en préconisations concrètes et faisables ;
- **Agir** en médiateur entre les usagers, les décideurs publics et les techniciens ;
- **Intégrer** la notion de qualité d'usage dans des environnements non standardisés.

Cette **posture d'analyse et d'ajustement en lien avec les usages réels** est aujourd'hui **indispensable pour dépasser la simple conformité** et s'inscrire dans une **véritable démarche inclusive et durable**.



**4.**

## LE RÔLE ESSENTIEL DES ERGOTHÉRAPEUTES DANS LES PROJETS DE GLISSE INCLUSIVE

### 4.4 MOBIL'IKI : UNE EXPERTISE PIONNIÈRE EN ERGOTHÉRAPIE APPLIQUÉE À LA GLISSE URBAINE

Chez **MOBIL'IKI**, notre approche repose sur l'**intégration** de l'**ergothérapie** comme **boussole d'aménagement inclusif**.

Notre **équipe** est **composée** des rares **ergothérapeutes spécialisés** dans ce domaine pour mener nos missions de :

- **Diagnostic de praticabilité ;**
- **Accompagnement à la conception inclusive ;**
- **Formation des équipes** (bureaux d'étude, entreprises, collectivités) ;
- **Tests d'usage et réception fonctionnelle des équipements.**

Nous appelons les **maîtres d'ouvrage** à **intégrer** ces **compétences dès les premières phases d'avant-projet**, pour garantir une cohérence entre les **intentions inclusives et la réalité des usages**.





# Méthodologie de projet inclusif

1. **Évaluation des besoins** : analyse des publics et pratiques locales
2. **Co-conception** : intégrer les usagers en situation de handicap dans la réflexion
3. **Commande publique adaptée** : intégrer le label dans les CCTP / appels d'offres
4. **Formation des partenaires** : inclure les bureaux d'études et entreprises
5. **Communication** : valoriser l'inclusion à travers l'événementiel et les usages



### PROCESSUS POUR UNE INFRASTRUCTURE INCLUSIVE

ÉTAPE	OBJECTIF	RESPONSABLE	DÉLAI	RESSOURCES / PARTENAIRES
Diagnostic initial	Identifier les besoins spécifiques de la population	Collectivité / AMO	Mois 1	Associations locales, MOBILiKi
Concertation	Impliquer les usagers et les experts de l'usage	Collectivité / Concepteur	Mois 2-3	Pratiquants, MOBILiKi
Conception	Intégrer les critères de praticabilité universelle	Bureau d'étude	Mois 4-6	MOBILiKi
Réalisation & suivi	Vérifier la conformité et valider le label	MOA / Constructeur	Mois 7-12	MOBILiKi
Inauguration inclusive	Valoriser l'équipement et la démarche	Communication / Événementiel	Mois 13	MOBILiKi, Clubs, médias, élus



# Annexes

- Modèle de fiche d'évaluation

Phase	Objectif	Apport de MOBIL'IKI	Acteurs associés
<b>DIAG</b> (Diagnostic)	Analyser l'existant, identifier les freins et les opportunités	Audit de terrain, diagnostic de praticabilité, enquête	Collectivité, techniciens, usagers, MOBIL'IKI
<b>APS</b> (Avant-Projet Sommaire)	Définir les grands principes d'aménagement et	Préconisations stratégiques en termes de modules,	MOBIL'IKI, maîtrise d'œuvre, AMO
<b>APD</b> (Avant-Projet Définitif)	Valider les choix techniques et fonctionnels	Analyse détaillée des plans, vérification des trajectoires fauteuil,	MOBIL'IKI, architecte, bureau d'étude
<b>PRO</b> (Projet)	Finaliser les plans d'exécution et descriptifs techniques	Intégration des éléments spécifiques (revêtements,	MOBIL'IKI, maîtrise d'œuvre, BET
<b>ACT</b> (Assistance Contrats Travaux)	Aider à la sélection des entreprises réalisatrices	Analyse des offres sur les critères d'accessibilité/praticab	MOBIL'IKI, MOA
<b>VISA</b> (Visa des études d'exécution)	Contrôle des documents d'exécution produits	Vérification technique des solutions proposées et de leur	MOBIL'IKI
<b>DET</b> (Direction Exécution Travaux)	Suivi de chantier	Visites sur site, recommandations d'ajustement,	MOBIL'IKI, coordonnateur SPS, entreprises
<b>AOR</b> (Assistance Réception)	Réception fonctionnelle de l'équipement	Réalisation de tests d'usage, fiche de conformité, relevé des	MOBIL'IKI, usagers, MOA



# MOBIL'IKI

## MONTEZ EN COMPÉTENCES POUR UN CONSEIL EXPERT ET PERTINENT

**Wilfried Panatier**, Fondateur de l'association PRATIKABLE et **Léo Bricout**, ergothérapeute spécialisé en mobilité adaptée, travaillent en binôme depuis 10 ans sur les questions d'accès aux **sports à sensations** pour toutes et tous et de la **praticabilité universelle** des infrastructures de glisse urbaine.

En confondant **MOBIL'IKI** ils ont condensé cette expertise dans ce guide afin d'apporter un socle de connaissances autour des enjeux et de l'impact d'avoir des infrastructures de loisirs urbaines inclusives à la pratique.

Grace à ce guide, vous serez en mesure de :

- ✓ Connaître les bases et les possibilités qui existent quand on parle de glisse urbaine inclusive.
- ✓ Comprendre l'importance de mettre en place une réflexion pour aller plus loin qu'une simple accessibilité en règle.
- ✓ Avoir un objectif d'inclusion réelle autour des infrastructures de loisirs quelques soit le niveau de contrainte des futurs pratiquants.
- ✓ Être à l'avant-garde des communes qui souhaitent instaurer un changement de paradigme autour de l'accessibilité du handicap.
- ✓ Avoir une approche de la mobilité réduite capacitaire et valorisante à travers des infrastructures novatrices.

Avec **MOBIL'IKI**, nous pouvons **accompagner** vos projets à tous les stades d'avancements afin de faire en sorte que vos futures infrastructures de loisirs urbains rassemblent vos pratiquants sans distinction.

Plus nous intervenons tôt dans un projet, moins le coût est important pour la réalisation, nous allons du consulting jusqu'à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Alors, et si on parlait de votre futur projet ?

*[infos@mobiliki.solutions](mailto:infos@mobiliki.solutions)*

*[www.mobiliki.solutions](http://www.mobiliki.solutions)*